



## Annulation de la tenue d'une AG

Par **max1509**, le **17/06/2014** à **11:47**

Bonjour,

le conseil syndical souhaite annuler la tenue d'une AG dont les convocations sont déjà parties. Les raisons même de la tenue de cette AG n'étant plus d'actualités.

Le syndic nous répond que c'est impossible au motif que lors de la précédente AG, une résolution votée à la majorité stipulait qu'une AG spéciale serait tenue avant le 1er juillet.

A t on un moyen quelque de forcer l'annulation?

Merci.

Max

Par **domat**, le **17/06/2014** à **13:21**

bjr,

si l'a.g. précédente a voté une résolution pour la tenue d'une a.g. extraordinaire, ni le syndic, ni le cs ne peut revenir sur cette décision qui doit s'appliquer.

le conseil syndical n'est pas un organe décisionnaire (sauf pour les sujets délégués par l'a.g) et le syndic doit appliquer les décisions de l'a.g.

si le sujet n'est plus d'actualité, prévoyez un apéro à la place, cela renforcera la cohésion de la copro.

cdt

Par **max1509**, le **17/06/2014** à **15:48**

Merci pour cette réponse